



La lettre de l'eau

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines

Numéro 4 - Septembre 2008
Édition semestrielle diffusée par les
3 Missions Eau sur les zones pilotes

La lettre du programme de reconquête de la qualité des eaux des Captages Hardt Sud

Edit'eau

La Semaine des Alternatives aux Pesticides en Alsace, organisée par les 3 Missions Eau, a eu lieu du 20 au 30 mars dernier sur le territoire régional. Relais d'une opération nationale, son objectif était non seulement d'informer sur les risques engendrés par les pesticides, mais aussi sur les alternatives existant pour en réduire l'utilisation.

Le programme visait donc tous les utilisateurs potentiels de ces produits : les jardiniers amateurs, les agriculteurs, les élus et agents communaux, au travers de différentes manifestations, comme des conférences, démonstrations ou fermes ouvertes. Au total, ce sont près de 3 000 personnes qui ont été sensibilisées dans toute la région.

Ce résultat encourageant nous conforte dans notre conviction que la qualité de l'eau est bien sujet de préoccupation universel nécessitant les efforts de chacun d'entre nous.

Maryvonne BUCHERT,
Présidente de la Mission Eau



Le menu du jour de la lettre de l'eau :

Du côté du robinet, les analyses d'eau p 1
Désherbage : les communes améliorent leurs pratiques p 2
Zoom sur les bonnes pratiques en agriculture p 4

Du côté du robinet Le contrôle de la qualité de l'eau

■ Les analyses de l'eau qui arrive à votre robinet

Le service Santé Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) assure le suivi des analyses d'eau dans les captages d'eau potable et dans les autres ouvrages (réservoirs, stations de chloration, etc.) avant l'arrivée de l'eau à votre robinet.

Les prélèvements et les analyses sont effectués par un laboratoire agréé par la DDASS, à une fréquence donnée et pour des molécules bien définies.

L'eau qui vous alimente peut faire l'objet d'un suivi renforcé pour certaines molécules phytosanitaires, en cas de contamination par un pesticide. Ces analyses sont financées par la collectivité qui assure la distribution de l'eau dans votre commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la liste des molécules de pesticides recherchées au cours de ces analyses a été actualisée pour tenir compte des différents produits les plus utilisés en Alsace, par les agriculteurs mais aussi les communes et les particuliers !

■ Comment est effectuée une analyse d'eau de consommation humaine ?

Suivons le **parcours de H₂O**, la goutte d'eau qui a été prélevée dans les eaux du captage. Voici ce qu'elle en dit :



« En arrivant au laboratoire, je suis immédiatement référencée avec un code barre afin que l'on puisse retrouver facilement mon parcours.

Ensuite je vais subir plusieurs types d'analyses. Les analyses bactériologiques vont permettre de déterminer si je contiens des germes

présentant un danger pour le consommateur.

Pour ce genre d'analyse, je dois patienter 72h afin que les bactéries

se développent et qu'elles soient identifiées. Je m'arme donc de patience !



Je subis ensuite des analyses de quantification des pesticides, des ions majeurs, des métaux lourds et des nitrates.



Pour être considérée comme potable ou sans danger, ma composition doit respecter des **valeurs guides** (0,1 µg/l de substance phytosanitaire).

Par des procédés techniques très élaborés, celle-ci est donc déterminée de manière très précise. Je ne peux vraiment rien cacher !



Une fois les résultats des analyses obtenus, ceux-ci sont envoyés à la DDASS. Elle interprète les résultats, en tire des conclusions, et le tout est communiqué à la collectivité distributrice. Je suis ensuite conservée 15 jours après l'envoi des résultats, avant d'être éliminée, le temps pour les intéressés de demander des analyses complémentaires. »

Le Plan d'Entretien et de Désherbage Communal :

Pour les communes, il existe des outils et des moyens permettant de limiter la pollution de l'eau par les pesticides :

- des journées de formation destinées aux agents techniques et aux élus
- la possibilité de réaliser un Plan d'entretien et de Désherbage et / ou un Plan de Gestion Différenciée des espaces communaux
- l'utilisation de matériels de désherbage alternatifs
- une plus grande tolérance vis à vis des herbes spontanées

Pour protéger l'eau, il convient d'adapter les pratiques de désherbage chimique aux caractéristiques du terrain et aux aménagements. On ne désherbe pas de la même manière les abords d'un étang, un parterre de fleurs au milieu d'une pelouse ou un caniveau !

Le Plan d'entretien et de Désherbage Communal permet de définir dans la commune les zones où il existe un risque élevé de pollution en cas de désherbage chimique et les zones où ce risque est moindre. Ce travail est réalisé par un intervenant externe, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Alsace),

spécialiste de l'accompagnement des collectivités.

Il est proposé, sur les zones à risque en priorité, l'utilisation de solutions alternatives aux produits chimiques. Ces solutions doivent être adaptées aux souhaits de l'équipe municipale, au budget, à la main d'œuvre et au temps disponibles.

Il peut s'agir de matériel de désherbage thermique, de brosses mécaniques, de paillage. Il est également indispensable d'apprendre à mieux tolérer les herbes spontanées !

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Alsace sont partenaires de cette démarche en finançant 70 % du coût de ce Plan.

La FREDON Alsace se déplace dans votre commune pour réaliser votre plan d'entretien et de désherbage !



Suivons en images le déroulement du Plan d'entretien et de Désherbage de la Communauté de Communes de la Porte de France Rhin sud



Nous définissons d'abord quels produits sont utilisés pour désherber la commune et comment ils sont appliqués



Ensuite il s'agit de mesurer les surfaces désherbées...Et surtout d'évaluer les risques de pollution



Les zones à risque proches de points d'eau sont cartographiées



Nous décidons ensemble quelles sont les zones de prestige où les herbes spontanées ne seront pas tolérées



Et prévoyons des techniques alternatives au chimique...

un outil pour préserver la qualité de l'eau



Témoignage de Fabrice WINTZER de la Communauté de Communes de la Porte de France Rhin Sud

« La Communauté de communes a initié en décembre 2007 un Plan de Désherbage pour ses 6 communes membres. Cette démarche a fait suite à l'achat de **2 appareils de désherbage thermique** fonctionnant à la vapeur d'eau (le SIMOX) et mis à disposition des communes au printemps précédant. Ce plan a notamment permis d'optimiser l'usage de cette technique alternative.

Les élus ont rapidement adhéré au projet et signé la Charte de Désherbage avec la Région Alsace ; ils s'interrogeaient tout de même sur la manière de relayer l'information au sein de chaque équipe municipale et de fédérer les 6 communes autour de ce plan. La principale difficulté vient du fait que les communes **n'ont pas toutes les mêmes contraintes en terme d'aménagement et d'entretien** (type de revêtements utilisés, état des voiries et des trottoirs, niveau d'entretien par les habitants, activité touristique ou non, etc.).

C'est pourquoi les **objectifs de réduction de l'usage de dés herbants chimiques** peuvent varier d'une commune à l'autre : 2 communes n'utilisent d'ores et déjà plus ces produits, une autre s'est fixé l'objectif du « zéro phyto » dans les 3 ans et les 3 dernières réduiront d'au moins 70 % leur usage dans les 3 prochaines années.

Nos efforts ont été facilités par la multiplication du nombre de passages de la balayeuse dans toutes les rues de nos 6 communes (un passage par mois pendant 9 mois). Les prescriptions de la FREDON Alsace commencent à être appliquées. Rendez-vous dans un an pour un premier bilan ! »



Une enquête est actuellement en cours auprès des particuliers sur la perception « des herbes spontanées » en milieu urbain. Elle devrait permettre de proposer des outils de communication adaptés pour des pratiques d'entretien nouvelles et une plus grande tolérance à la végétation non désirée.



Témoignages de Messieurs EHLINGER et COSTA, agents techniques de Petit Landau

« C'est la seconde année que nous utilisons le dés herbeur thermique vapeur dans les rues de la commune. Cette année, nous en sommes à notre second passage et nous n'avons utilisé **aucun dés herbeur chimique**. Nous l'utilisons également sur les surfaces recouvertes de copeaux. »

Pour compléter l'utilisation du SIMOX, la commune de Petit Landau a décidé d'investir dans 2 dés herbeurs thermiques à flamme.

« Ils sont petits et maniables et permettent de dés herber les allées gravillonnées du cimetière, que nous dés herbions jusqu'à maintenant à la main. L'inconvénient c'est qu'il faut passer plus régulièrement. Le Plan de Dés herbage a été très utile pour connaître les zones où le risque de pollution est élevé. »



Témoignage de Jean Pierre MULLER, responsable technique de Hombourg



« La nouvelle équipe municipale nous soutient dans cette démarche et nous encourage à ne plus utiliser de dés herbeur très rapidement, ce qui me paraît être un **objectif réaliste**. En effet, nous n'avons traité chimiquement que le cimetière au tout début du printemps et plus aucun espace depuis.

C'est un espace difficilement accessible avec le matériel SIMOX, très imposant. Nous avons à présent surmonté cette difficulté en investissant dans **2 dés herbeurs thermiques à flamme**. Leur manipulation est plus simple et nécessite la mobilisation d'un seul agent, ce qui n'est pas le cas du SIMOX. Il nous faut encore trouver une solution technique acceptable pour l'entretien de la piste cyclable.

A ma connaissance, aucun habitant ne s'est plaint de ces changements, ce qui est très encourageant pour les membres de l'équipe technique. »

D'autres communes **utilisent des techniques alternatives** sans nécessairement avoir réalisé un Plan de Dés herbage Communal (notamment Dietwiller, Habsheim, Kappelen, et Schlierbach), ou sont **actuellement en phase de réflexion pour modifier leurs pratiques de dés herbage**.

Zoom sur les bonnes pratiques agricoles : le désherbage mécanique

Si dans les jardins des particuliers « un bon binage vaut deux arrosages », cette technique est également très efficace pour les agriculteurs. En effet, le binage, ou désherbage mécanique, permet de limiter l'usage des désherbants chimiques, qui sont en grande partie responsables de nos problèmes de pollution de la ressource en eau. Il est aujourd'hui utilisée par de nombreux agriculteurs ; voici quelques témoignages.



Armand HEITZ, agriculteur de la Ferme St Martin à Petit Landau, cultive du maïs et du blé.



« Pour le maïs, nous pratiquons la technique du binage **depuis 25 ans** déjà. Au départ, nous avons choisi cette méthode essentiellement pour l'enfouissement des engrais azotés. Dans le contexte actuel d'interdiction de nombreux désherbants et d'augmentation de la pression des mauvaises herbes, le binage s'impose de plus en plus pour désherber mécaniquement les parcelles.

Je réalise un passage à la bineuse sur toute la surface implantée en maïs au début du mois de juin, afin de détruire les adventices le plus tôt possible.

La contrainte de cette méthode, c'est qu'elle nécessite plus de temps de travail, le respect de certaines **conditions climatiques et des sols secs** : cette année, la météo très capricieuse m'a contraint à ne biner qu'un quart de la surface. »

En conclusion :

« Pour moi, le binage est une solution complémentaire au désherbage chimique. »

Gérard GERUM, agriculteur à Dietwiller, cultive du maïs, du blé et du colza.

« J'ai acheté ma première bineuse il y a 30 ans ! Aujourd'hui, je pratique le « **désherbage mixte** » pour la culture du maïs dans le cadre d'un Contrat d'Agriculture Durable que j'ai signé pour 5 ans : je désherbe chimiquement sur le rang au moment du semis et je passe avec la bineuse entre les rangs lorsque le plant de maïs a 8 feuilles. Ce système me permet « d'économiser » un passage en chimique. Mais ce n'est pas le seul avantage puisque le binage permet également d'aérer le sol. »



● ● ● La citation du mois

« *En matière de jardinage, une paresse bien organisée est parfois la plus écologique des vertus !* »

Illustration : en évitant de bêcher votre potager, vous vous fatiguerez beaucoup moins et vous encouragerez la vie du sol !



● ● ● Qui contacter ?

Vous désirez plus d'informations sur les actions de la Mission Eau sur la Zone Pilote Hardt Sud, sur la qualité de l'eau ou sur les astuces de jardinage sans pesticides ? Contactez l'animatrice en charge de la Mission Eau : Elsa SCHOPKA au 03.89.33.79.45 ou au 06.25.01.96.95 Mail : elsa.schopka@ville-mulhouse.fr

● ● ● À lire



Pucerons, mildiou, limaces
Prévenir, identifier, soigner bio
Jean-Paul Thorez,
Editions Terre Vivante 2008



Fruitiers au jardin bio
Alain Pontoppidan,
Editions Terre Vivante 2007

Remerciements

Un grand merci aux **partenaires financiers** de la Mission : Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Alsace, Ville de Mulhouse, SIVU du Bassin Potassique, SIVOM de Habsheim – Rixheim, SIVOM du Pays de Sierentz, aux communes qui ont pris en charge la distribution de la Lettre et à la FREDON pour ses illustrations et photos.